**PARTIE 1 – LE PRÉSENT MANDAT DE REPRÉSENTATION**

La présente convention a pour objet de confirmer que vous avez retenu mes services pour agir en votre nom relativement à une affaire de droit de la famille en vertu d’un certificat d’aide juridique. J’ai accepté de vous fournir des services juridiques concernant votre séparation d’avec \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### *Notre rôle en tant qu’avocat.e*

* Nous vous tiendrons au courant de l’évolution de votre dossier.
* Nous discuterons avec vous de toutes les décisions importantes concernant votre dossier.
* Nous vous donnerons les meilleurs conseils juridiques possibles sur ce qu’il convient de faire dans votre dossier.
* Nous ne pouvons effectuer un travail optimal que si nous avons votre confiance et votre collaboration et si nous connaissons tous les faits importants concernant votre dossier.

***Votre rôle en tant que client.e***

* Vous devez nous informer de tous les faits concernant votre dossier et faire preuve d’une totale honnêteté et d’une totale transparence envers nous.
* Vous devez nous remettre tous les documents dont nous avons besoin pour traiter votre dossier.
* Vous devez répondre rapidement à toutes nos communications.

**PARTIE 2 – LES PAIEMENTS**

*Aide juridique Ontario* paiera nos honoraires et nos débours.

Si vous voulez en savoir plus sur les modalités de ces paiements, vous pouvez consulter les règles et pratiques générales du [Manuel du tarif et de la facturation de l’aide juridique](https://www.legalaid.on.ca/wp-content/uploads/LAO-tariff-and-billing-handbook-FR.pdf).

Le nombre d’heures que nous pouvons consacrer à votre dossier dans le cadre du certificat d’aide juridique est indiqué dans l’accusé de réception du certificat d’aide juridique (joint à la présente convention).

**Veuillez noter que nous devons obtenir le consentement de l’aide juridique avant d’effectuer tout travail supplémentaire dans votre dossier une fois que nous aurons effectué toutes les heures de travail. Nous devrons donc travailler ensemble pour tirer le maximum des heures prévues sur votre certificat. De notre côté, notre cabinet aura la responsabilité de travailler de concert avec l’aide juridique afin d’obtenir le plus grand nombre d’heures possible à consacrer à votre dossier, en votre nom. En apposant vos initiales ci-dessous, vous reconnaissez que vous ferez votre part pour que nous puissions tirer le maximum des heures dont nous disposons.**

**\_\_\_\_\_\_**

initiales

Si votre situation financière change et que votre revenu augmente d’une manière telle que vous n’êtes peut-être plus admissible à l’aide juridique, vous et nous devons en informer *Aide juridique Ontario*. Nous devons également informer *Aide juridique Ontario* si vous recevez un règlement important ou des dépens importants dans le cadre de votre affaire. Il est possible que vous deviez rembourser à *Aide juridique Ontario* les frais et débours qu’elle a payés en votre nom.

Veuillez noter qu’*Aide juridique Ontario* peut vous demander de signer un engagement à contribuer ou des instructions par lesquels vous acceptez de la rembourser à partir des sommes que vous recevez. Il se peut également qu’*Aide juridique Ontario* grève votre domicile d’une hypothèque. Veuillez noter qu’*Aide juridique Ontario* examine ces obligations au cas par cas. Dès que nous recevons ces documents de l’aide juridique, nous avons l’obligation de vous les remettre pour que vous les signiez. Si vous ne les transmettez pas à votre tour à *Aide juridique Ontario*, celle-ci pourrait annuler votre certificat et nous ne pourrions alors pas continuer à travailler sur votre dossier. Toutes ces ententes sont conclues entre vous et l’aide juridique et nous vous invitons à vous renseigner auprès d’elle si vous avez d’autres questions.

Si vous décidez de nous engager à titre privé (au titre d’un mandat de représentation privé), nous devons obtenir la permission écrite d’*Aide juridique Ontario* pour annuler le certificat d’aide juridique.

**PARTIE 3 – RELATIONS MUTUELLES**

Nous nous efforcerons de répondre à vos appels téléphoniques et à vos courriels ou lettres aussi rapidement que possible.

Nous tenons à vous rappeler que tous les appels téléphoniques et toutes les réunions font partie du nombre total d’heures que nous sommes autorisés à consacrer à votre dossier. Cela comprend le temps dont nous pouvons avoir besoin pour nous préparer aux conversations avec vous.

Pour que vous obteniez le meilleur des services payés par *Aide juridique Ontario*, nous nous efforcerons d’être aussi efficaces que possible. Nous nous attendons à ce que vous le soyez aussi. Cela signifie que nos conversations doivent être centrées sur ce qui est nécessaire pour résoudre vos problèmes familiaux.

Si vous avez des questions ou si vous devez nous fournir des renseignements supplémentaires, nous vous suggérons d’envoyer un courriel à l’avocat.e chargé de votre dossier ou à l’un des membres de notre équipe.

**PARTIE 4 – FIN DE LA RELATION**

*À l’initiative du ou de la client.e*

Vous pouvez décider de ne plus nous laisser vous représenter avant la conclusion de votre affaire. Si vous prenez cette décision, vous devez nous le faire savoir en nous écrivant une lettre ou un courriel. **Vous devez savoir qu’*Aide juridique Ontario* n’approuvera un changement d’avocat que si elle estime que vous avez une bonne raison de demander à être représenté par un autre avocat**. Si elle n’approuve pas votre demande afin d’être dirigé vers un autre avocat, vous pourriez être privé d’avocat et ne pas avoir de nouveau certificat. Une fois que vous faites cette demande, peu importe la réponse d’*Aide juridique Ontario*, nous avons l’obligation professionnelle de nous retirer de votre dossier étant donné qu’il y a rupture de la relation entre l’avocat.e et son ou sa client.e.

*À l’initiative de l’avocat.e*

Nous pouvons cesser de vous représenter à tout moment si nous avons une bonne raison de le faire. Par exemple, nous cesserons de représenter un ou une client.e :

* qui nous a induit en erreur en ce qui concerne les faits ou qui ne nous a pas révélé des faits importants;
* qui n’a pas collaboré avec nous relativement à toute demande raisonnable;
* qui n’a pas répondu à nos nombreuses tentatives de communication en vue d’obtenir des instructions (comparution prochaine au tribunal, communication de la partie adverse, etc.);
* qui nous a demandé d’agir de manière illégale ou contraire à l’éthique;
* s’il y a rupture de la relation avocat.e-client.e.

Nous serions également amenés à cesser d’agir pour vous si nous apprenons l’existence d’un conflit d’intérêts qui rendrait contraire à l’éthique le fait de vous représenter. L’exemple le plus courant de conflit d’intérêts est celui où nous (soit l’avocat.e chargé de votre dossier, soit quelqu’un d’autre du cabinet) apprenons que nous avons été l’avocat.e de votre conjoint dans le passé.

Si nous mettons fin à notre relation avocat.e-client.e, vous acceptez par la présente de signer et de nous retourner sans délai un *avis de changement de représentation* (si votre dossier est porté devant un tribunal).

**PARTIE 5 – CONFIDENTIALITÉ**

**5.1 Documents**

En qualité d’avocat, nous devons communiquer certains renseignements relatifs à votre dossier à l’avocat.e de votre conjoint et au tribunal. Nous devrons également communiquer à *Aide juridique Ontario* les renseignements dont elle a besoin pour la gestion du dossier et le paiement de nos honoraires et dépenses.

Tous les autres renseignements que vous nous fournissez sont confidentiels, à moins que vous nous autorisiez expressément ou implicitement à les divulguer, ou que la loi nous y oblige. Si vous souhaitez que nous discutions de votre dossier avec d’autres personnes, notamment des membres de votre famille, des agents de soutien ou des représentants d’Ontario au travail, vous devrez signer une instruction et autorisation nous autorisant à le faire.

Par ailleurs, dans le cadre de votre dossier, il est probable qu’un échange de renseignements (en particulier une divulgation financière) aura lieu. Lorsque vous devez fournir des renseignements à des tiers, il existe toujours un risque que ces renseignements confidentiels soient déposés au tribunal, ce qui les place alors dans le domaine public. À ce titre, vos documents et renseignements pourraient devenir accessibles à des personnes qui ne sont pas directement associées à votre dossier – par exemple des personnes telles que des comptables, des officiers de justice, des enquêteur.rice.s ou tout particulier examinant le dossier du tribunal.

Pour cette raison, nous vous demandons de supprimer, avant de nous fournir des documents personnels, tous les renseignements identificatoires tels que, notamment : les numéros de sécurité sociale, les numéros de compte bancaire (en ne laissant que quelques chiffres visibles à des fins d’identification), ou tout autre renseignement qui pourrait permettre un vol d’identité, en masquant ces renseignements identificatoires. Si vous ne savez pas exactement quels sont les renseignements qui peuvent ou doivent être supprimés, veuillez communiquer avec les membres de notre personnel.

Notre cabinet peut stocker mes documents et les renseignements relatifs à votre dossier sur un service informatique en réseau (« dans le nuage »). Les renseignements stockés dans le nuage peuvent se trouver dans des serveurs situés à l’extérieur du Canada et, le cas échéant, peuvent être sujets à divulgation en vertu d’une loi étrangère.

**5.2 Communications**

Nous utiliserons divers moyens de communication pour vous joindre, notamment le téléphone cellulaire, les réunions virtuelles (par le truchement de Zoom ou d’autres plateformes), les courriels et les télécopies. En signant la présente convention, vous nous autorisez à communiquer ou à transmettre des documents soit à vous-même soit en votre nom par télécopieur, téléphone cellulaire, courriel et plateformes en nuage (comme Dropbox, OneDrive ou Google docs). Vous reconnaissez et acceptez également le risque que ces moyens de communication ne soient pas sécurisés. Si vous ne souhaitez pas que nous communiquions avec vous au moyen de l’un des modes de communication énumérés ci-dessus, veuillez-nous en informer par écrit.

Nous communiquerons fréquemment avec vous par courriel. Il vous appartient de nous fournir une adresse électronique que vous jugez suffisamment sûre pour recevoir des communications confidentielles ou protégées de notre part. Nous vous recommandons d’éviter d’utiliser une adresse électronique professionnelle, laquelle appartient probablement à votre employeur et peut être accessible par d’autres personnes.

Les courriels échangés entre nous contiennent des renseignements confidentiels ou protégés. En transférant ou en copiant des courriels à d’autres personnes, vous risquez de renoncer à un privilège ou de divulguer des renseignements confidentiels. La renonciation à un privilège et la divulgation de renseignements confidentiels à d’autres personnes pourraient nuire à votre dossier ou à vos intérêts.

Les communications par téléphone, courriel et vidéoconférence risquent d’être interceptées comme n’importe quel autre courriel circulant sur le Web. Ma confidentialité peut alors être menacée.

Veuillez noter que nous ne communiquons pas avec les client.e.s par message texte ni par quelque autre application de messagerie. Nous ne répondrons pas aux messages texte ni aux messages envoyés par le truchement d’applications de messagerie.

**PARTIE 6 – CONCLUSION DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention constitue l’intégralité de notre entente au sujet du certificat d’aide juridique et de nos relations mutuelles. Vous comprenez que si vous retenez nos services juridiques, nous vous fournirons les meilleurs conseils juridiques possibles. Cependant, nous ne pouvons vous garantir une issue particulière dans le cadre de votre dossier. Sachez que les enjeux peuvent faire intervenir des éléments qui, sur le plan du droit, des faits ou de la preuve, suscitent des ambiguïtés.

La présente convention n’a aucune incidence sur l’entente d’aide juridique que vous avez conclue avec *Aide juridique Ontario*.

|  |
| --- |
|  |
|  |  |  |
| Date  |  | NOM DE L’AVOCAT.EAvocat.e en charge du dossier |

J’ai lu attentivement le présent mandat de représentation et j’en ai reçu une copie. Je comprends le présent mandat et j’accepte d’être lié par ses modalités. Je vous donne l’autorisation d’accepter mon certificat d’aide juridique sur réception du présent mandat.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Date |  | NOM DU OU DE LA CLIENT.E |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |